



The Great Repeal Bill

Le projet de Loi sur la sortie de l'Union remporte son premier vote à la chambre des Communes

Le 12 septembre, le projet de Loi sur la sortie de l'Union européenne (ou Great Repeal Bill), qui mettra fin à la suprématie du droit européen sur le Royaume-Uni, a passé son premier test parlementaire. Les députés de la Chambre des Communes ont ainsi soutenu le texte par 326 voix contre 290, malgré les mises en garde contre la « prise de pouvoir conséquente » qu'elle offrirait aux ministres. La Première ministre Theresa May a salué le résultat du vote déclarant que cette loi offrait « certitude et clarté » mais le parti Travailleuse s'est indigné contre le texte, le décrivant comme « un affront à la démocratie parlementaire ». Sept députés Travailleuses ont défié la consigne de vote de leur parti, tous les députés Conservateurs ont respecté la leur.

Le projet de Loi peut maintenant passer à l'étape parlementaire suivante : l'étape du comité où il sera examiné ligne par ligne. Cette étape devrait durer huit jours et commencer en octobre après la saison des conférences de parti. Elle sera suivie par un rapport puis par un vote en troisième lecture. Les députés de la Chambre des Communes ont donc encore l'opportunité d'apporter des changements au texte proposé. Plusieurs Conservateurs ont ainsi publié un document de 59 pages contenant 157 propositions d'amendement. Si le résultat du vote en troisième lecture est positif, le projet de Loi pourra alors être examiné par la Chambre des Lords.

Galles et Ecosse proposent leurs amendements au projet de Loi sur la sortie de l'Union

Le 19 septembre, la Première ministre écossaise, Nicola Sturgeon, et le Premier ministre gallois, Carwyn Jones, ont adressé une lettre conjointe à Theresa May, pour lui faire part de leurs 38 propositions d'amendements au projet de Loi sur la sortie de l'Union. Pour eux, le texte devra être « substantiellement amendé » pour qu'ils recommandent le consentement législatif à leurs parlements nationaux respectifs. Leurs amendements devraient permettre à la Loi de « travailler avec, et non contre, la décentralisation ». Les deux Premiers ministres espèrent que leurs amendements seront reçus comme ils ont été pensés : « une contribution constructive de la part des administrations décentralisées ». Ils se redisent « prêts à travailler de manière coopérative et coordonnée avec les autres pour préparer le Brexit. » Les gouvernements britanniques et écossais se sont par ailleurs réunis le 25 septembre pour discuter de la question. Après une heure de négociations, les deux Parties ont déclaré que la réunion avait été « constructive » mais ont concédé que le chemin serait encore long avant qu'un accord ne soit atteint. De nouvelles réunions de négociations sont donc prévues.

Déroutement des négociations Brexit

4^{ème} cycle de négociations : de minces chances de progrès ?

Tout juste arrivé à Bruxelles pour un nouveau cycle de négociations Brexit, David Davis, le négociateur en chef britannique, a déclaré que le Royaume-Uni n'acceptera de payer l'intégralité de ses engagements financiers contractés à vingt-huit qu'à la condition que l'Union européenne accepte de parler dès maintenant de la future relation post Brexit. Comme l'avait rappelé Michel Barnier le jour même, cette demande va à l'encontre des exigences des Vingt-Sept qui refusent toute discussion sur l'après-2019 tant que les soldes passés ne sont pas réglés. Si aucune des deux Parties ne change sa

position sur le sujet, ce cycle de négociations s'annonce aussi difficile que le précédent et les chances de progrès sont minces. Néanmoins, selon David Davis, le discours de Theresa May à Florence le 22 septembre a montré « du leadership et de la flexibilité » et donné des réassurances concernant la question financière. Dès lors, dit-il, il n'y aurait « aucune excuse pour se mettre en travers du progrès ». Michel Barnier a, quant à lui, déclaré être « motivé et avoir hâte » de voir les sentiments « constructifs » du discours de Theresa May devenir des positions fermes de négociation. Avant d'ajouter : « Nous sommes six mois dans le processus. Nous nous rapprochons de la sortie du Royaume-Uni. Je pense que ce moment devrait être un moment de clarté. » Le 4^{ème} cycle des négociations Brexit se tient du 25 septembre au 28 septembre. Il se compose, entre autres, de trois réunions des groupes de négociations couvrant les droits des citoyens, le règlement financier et les autres questions relatives à la séparation, d'une réunion des coordinateurs sur l'Irlande du Nord, d'une plénière et d'une conférence de presse.

Pour l'Irlande, il est « trop tôt » pour évaluer les progrès sur le Brexit

S'exprimant après son entrevue avec la Première ministre britannique, le Premier ministre irlandais, Leo Varadkar a déclaré le 25 septembre qu'il est encore trop tôt pour déterminer si le Royaume-Uni a fait des progrès suffisants dans les négociations Brexit mais que cela pourrait changer d'ici le Conseil européen de fin octobre. Il considère néanmoins que la proposition de Theresa May pour une période transitoire post-Brexit est un pas dans la bonne direction et a salué son engagement à ce qu'il n'y ait pas d'infrastructure physique à la frontière entre l'Irlande et l'Irlande du Nord. L'obtention de progrès suffisants reste la condition *sine qua non* pour que les Chefs d'Etat ou de gouvernement autorisent les négociateurs à commencer les discussions sur une période transitoire et la future relation entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Emmanuel Macron choisit de ne parler Brexit

Dans son grand discours de la Sorbonne sur l'Europe du 26 septembre, le président français a longuement présenté ses vues sur l'Europe en prenant soin de toujours se référer à une Europe à Vingt-huit. Il a juste évoqué le Brexit à l'appui de sa démonstration sur une compétitivité sans justice *Qu'a dit le peuple britannique au moment du Brexit ? Les classes moyennes britanniques ont dit « j'aime bien votre compétitivité mais elle ne me concerne pas, l'attractivité de la place de Londres n'est pas faite pour moi »*. Il a terminé en s'en remettant aux négociateurs : « De la même façon, dans cette Union recentrée sur des valeurs intransigeantes, un marché efficace, dans quelques années, s'il le souhaite, le Royaume-Uni pourra trouver la place qui est la sienne. C'est pourquoi vous ne m'avez pas entendu parler du Brexit cet après-midi. Les discussions sont en cours qui ne définissent pas le futur de l'Europe. Mais dans cette Union européenne repensée, simplifiée que je propose, je ne m'imagine pas que le Royaume-Uni ne puisse trouver sa place. »

[Contenu des négociations Brexit](#)

Theresa May appelle les négociateurs à « faire mieux » que ce qui existe déjà

Le 22 septembre, la Première ministre britannique, Theresa May, a prononcé un discours très attendu, à Florence. Elle a rappelé que le Royaume-Uni souhaite être le plus grand ami et partenaire de l'Union européenne alors que tous deux « prospèrent côte à côte ». Elle a également rappelé que le Royaume-Uni partage des défis avec l'Union européenne : migration, terrorisme, croissance affaiblie du commerce mondial, montée du protectionnisme, changement climatique, proliférations des armes nucléaires... et qu'il est prêt à les relever ensemble puisque le Royaume-Uni quitte l'Union européenne et non pas l'Europe. Après avoir souligné les progrès accomplis lors des négociations sur les termes de la sortie du Royaume-Uni, Theresa May a insisté sur le fait qu'il était nécessaire de commencer à discuter de la relation future : elle a reconnu que son pays ne pouvait quitter l'Union européenne et garder tout à l'identique. Pour la construction de cette relation future, Theresa May a encouragé « à

faire bien mieux » que ce qui existe déjà (modèle norvégien ou canadien) et à prendre en compte la relation réglementaire préexistante. Elle a également précisé qu'il n'y avait nul besoin d'imposer des frais de douane là où il n'y en avait pas initialement, que réduire les frictions frontalières ne voulait pas dire abaisser les standards et qu'un mécanisme de résolution des différends fort et approprié serait nécessaire. Elle a, en revanche, demandé une double garantie : que l'Accord de retrait soit doté d'une période de mise en œuvre pour permettre aux citoyens, aux entreprises et aux services publics de se préparer à la nouvelle relation entre l'Union européenne et le Royaume-Uni et que cette période de mise en œuvre soit strictement limitée dans le temps. Cette période de mise en œuvre pourrait ainsi durer 2 ans, être encadrée par les structures existantes de la législation UE, permettre un accès aux marchés et une coopération sécuritaire identiques à ce qu'ils étaient et autoriser les citoyens européens à venir vivre et travailler au Royaume-Uni sans autre formalité qu'un enregistrement. Enfin, concernant le règlement de la facture, Theresa May a assuré que « le Royaume-Uni honorerait les engagements qu'il a pris pendant la durée de son appartenance » et qu'aucun pays européen ne devrait payer plus ou recevoir moins en raison du Brexit, sans pour autant spécifier de montant. Des montants allant de 20 milliards à 40 milliards d'euros ont néanmoins circulé. Le discours complet est consultable (en anglais) : <https://www.gov.uk/government/speeches/pms-florence-speech-a-new-era-of-cooperation-and-partnership-between-the-uk-and-the-eu>

Michel Barnier accueille positivement le discours de Theresa May

Le 22 septembre, Michel Barnier, le négociateur Brexit en chef pour l'Union européenne, a commenté le discours de Florence de Theresa May. Il a ainsi déclaré que la Première ministre s'exprimait « dans un état d'esprit constructif qui est aussi celui de l'Union européenne dans cette négociation » et que son discours traduisait « une volonté de progresser alors même que le temps passe. » Michel Barnier a réitéré que la priorité des négociations reste la protection des droits des citoyens et leur mise en œuvre effective sans discrimination. Avant d'ajouter que les déclarations de Theresa May vont dans le bon sens mais doivent être suivies de positions de négociation. Sur le règlement de la facture, il s'est dit prêt à « discuter des implications concrètes » des engagements pris par Theresa May dans son discours. Il a également accueilli positivement la demande d'une période de mise en œuvre qui pourra être « prise en compte et examinée à la lumière des conditions définies par le Conseil européen dans ses orientations du 29 avril 2017. » Avant de rappeler que « plus tôt nous trouverons un accord sur les principes du retrait ordonné dans ces différents domaines et sur les conditions d'une éventuelle période de transition demandée par le Royaume-Uni, plus tôt nous serons prêts à engager une discussion constructive sur la relation future que nous souhaitons aussi forte sur le plan économique que dans les domaines de la sécurité et de la défense » et que « l'Union européenne continuera d'insister sur le progrès suffisant sur les principaux sujets d'un retrait ordonné du Royaume-Uni avant d'ouvrir les discussions sur la future relation. Se mettre d'accord sur ces sujets créera la confiance dont nous avons besoin pour construire ensemble notre relation future. »

Michel Barnier clarifie la position de l'Union européenne sur la période de transition

Lors d'un point presse à l'issue du Conseil affaires générales (Article 50) du 25 septembre, le négociateur en chef pour l'Union européenne sur le Brexit, Michel Barnier est revenu sur la demande britannique d'une période de transition. Il a ainsi déclaré « Ceci n'est pas pour l'instant dans mon mandat, mais je veux insister sur quelques conditions que le Conseil européen a d'ores et déjà définies. Vous me permettrez de vous renvoyer à la lecture qu'il faut faire régulièrement – que je fais moi-même régulièrement – des guidelines du Conseil européen qui décrivent ce mandat. 1 - L'Union doit et devra décider si une telle période de transition est dans son intérêt. 2 - Toute transition devra respecter le cadre juridique et financier applicable au marché intérieur, pour citer le Conseil européen : « S'il devait être envisagé de proroger l'acquis de l'Union pour une durée limitée, il faudrait appliquer les instruments et structures de l'Union qui existent en matière de réglementation, de budget, de surveillance, d'exercice du pouvoir judiciaire et de contrôle du respect des règles ». Voilà les mots du Conseil européen. Je pense que personne ne doit les oublier. 3 - Enfin, une discussion – qui aura lieu

puisque le Royaume-Uni le demande – sur la transition éventuelle ne nous dispense pas de la nécessité d'atteindre des « progrès suffisants ». Ces progrès sur nos trois points clés restent plus que jamais nécessaires pour créer les conditions de la confiance qui nous permettra de bâtir notre future relation. » Michel Barnier a également profité de l'occasion pour rappeler qu'il « ne mélanger[ait] pas la discussion sur les dettes et sur les engagements du passé – des sujets qui font partie des sujets du retrait ordonné – avec une discussion sur la future relation. »

Jeremy Corbyn sous pression pour prendre des engagements sur le Marché unique et l'Union douanière

Le 23 septembre, une quarantaine d'organisations et de responsables Travailleurs ont écrit à Jeremy Corbyn, leader du Parti, pour l'exhorter « à avoir le courage de ses convictions sur le Brexit. » Argumentant que « l'impact économique d'une sortie du Marché unique frapperait le plus durement les plus vulnérables de la société », qu'« être en dehors de l'Union douanière signifierait des tonnes de nouvelles charges administratives, une bousculade désespérée pour des accords de commerce et la réémergence d'une frontière en Irlande » et que « le plan Brexit dur du gouvernement n'est pas réalisable », les signataires appellent le Parti à s'engager à rester dans le Marché unique et l'Union douanière. S'ils n'attendent pas que le Parti propose déjà des options pour atteindre ces deux objectifs, ils souhaitent qu'il travaille avec les partis frères au travers l'Europe pour « améliorer les droits des travailleurs, stimuler l'appartenance syndicale et mettre un terme à l'exploitation des travailleurs et non pas à la liberté de circulation » afin d'envoyer « un message puissant de solidarité au reste de l'Europe. » Le 24 septembre, s'exprimant lors du premier jour de la Conférence du parti Travailleuse, Jeremy Corbyn a promis d'écouter l'appel de ses collègues mais a mis en garde contre le fait que cela pourrait gêner la capacité du gouvernement à protéger les emplois et à investir dans l'industrie. Selon lui, les restrictions européennes en matière d'aide d'Etat et les pressions pour privatiser les secteurs comme le chemin de fer pourrait causer des problèmes. Le sujet ne serait pas mis au vote au sein du Parti. Jeremy Corbyn s'était néanmoins déjà engagé à maintenir le Royaume-Uni dans le Marché unique et l'Union douanière pendant la période de transition.

Le Royaume-Uni se prononce sur la sécurité, la police et la justice pénale

Le 18 septembre, le gouvernement britannique a publié son document de position sur la sécurité, la police et la justice pénale. (Cf. texte-ci joint, dans sa version originale). Selon celui-ci, il est dans l'intérêt de tous les citoyens que le Royaume-Uni et l'Union européenne maintiennent la coopération la plus étroite possible en matière de lutte contre le terrorisme, contre le crime organisé ou toute autre menace à la sécurité. Le Royaume-Uni et l'Union européenne devraient donc travailler ensemble à la conception de nouveaux arrangements dynamiques dans le cadre de la relation future. Ces arrangements devraient permettre aux deux Parties de continuer et renforcer leur collaboration étroite en matière de sécurité intérieure (sécurité, police et justice pénale) après la sortie du Royaume-Uni. Ce partenariat irait au-delà des accords existants, et souvent ad hoc, que l'Union européenne a dans ces domaines avec les pays tiers. Cela impliquera d'identifier des priorités communes pour la coopération future et de construire de nouvelles façons de faciliter la coopération. Pour le Royaume-Uni, ces arrangements devraient être basés sur un engagement à :

- Construire, et lorsque c'est possible, renforcer, les fondations de la coopération existante et travailler en collaboration contre les menaces partagées ;
- Coopérer sur une série de mesures, agences et autres fora et continuer la facilitation de leur travail opérationnel au travers des frontières afin d'éviter des vides opérationnels pour les agences policières et les autorités judiciaires au Royaume-Uni et dans l'Union européenne ;
- Continuer à développer une relation dynamique dans le temps au fur et à mesure que les menaces évoluent et que les opportunités de coopération se développent ;
- Se porter mutuelle assistance lorsque nécessaire (si, par exemple, le Royaume-Uni ou un autre Etat membre subissait une attaque terroriste).

Ces arrangements seraient guidés par trois objectifs clefs : 1- protéger la sûreté et la sécurité des citoyens et faire régner la justice ; 2- maintenir le partenariat le plus étroit et coopératif possible ; 3 – continuer à coopérer sur la base des valeurs démocratiques partagées et du respect de l'Etat de droit. Pour que ces arrangements fonctionnent correctement, il sera nécessaire de veiller à un mécanisme de règlement des différends, à la libre-circulation des données et à des mécanismes de coopération.

Le Royaume-Uni se positionne sur la politique étrangère, la défense et le développement

Le 12 septembre, le gouvernement britannique a publié son document de position sur la politique étrangère, la défense et le développement. (Ci joint, dans sa version originale). Etant données les valeurs partagées par le Royaume-Uni et ses partenaires européens, les capacités qu'il offre et l'étendue et la profondeur de la collaboration existant entre le Royaume-Uni et l'Union européenne dans les domaines de la politique étrangère, de la défense et de la sécurité et du développement, le Royaume-Uni cherche à développer avec l'Union européenne un partenariat profond et spécial qui irait au-delà des arrangements existants avec des pays tiers. Le Royaume-Uni souhaite ainsi qu'en matière de :

- Politique étrangère :
 - Le Royaume-Uni et l'Union européenne aient des consultations étroites et régulières sur les questions de politique étrangère et de sécurité. Une coopération sur les sanctions pourrait être incluse ;
 - Le Royaume-Uni et l'Union européenne continuent la coopération et le soutien au travers des mécanismes de politique étrangère existants. Le Royaume-Uni continuera également à promouvoir les valeurs européennes au travers de la coopération dans les régions où des objectifs communs sont partagés ;
 - Le Royaume-Uni et l'Union européenne continuent l'étroite collaboration qu'ils ont pour contrer le terrorisme et l'extrémisme violent de par le monde.

- Défense et sécurité :
 - Le nouveau partenariat fournisse l'opportunité au Royaume-Uni et à l'Union européenne de travailler ensemble dans les missions et opérations de PSDC (politique de sécurité et de défense commune) ;
 - Le Royaume-Uni puisse travailler avec l'Union européenne pendant les mandats de développement et la planification opérationnelle détaillée. Le Royaume-Uni pourrait offrir son assistance au travers d'une contribution continue aux missions et opérations de PSDC ;
 - Le Royaume-Uni continue à défendre et faire avancer la coopération entre l'Union européenne et l'OTAN, notamment pour améliorer la coordination dans l'analyse et la réponse aux crises, renforcer le développement d'exigences de capacités militaires nationales et multinationales et rendre la coopération pour promouvoir la stabilité et la résilience du voisinage européen plus étroite ;
 - Les industries de sécurité et de défense britanniques et européennes puissent continuer à travailler ensemble pour fournir les capacités nécessaires. Cela pourrait inclure la collaboration du Royaume-Uni dans les projets et initiatives de l'Agence européenne pour la défense. Sont aussi envisageables des options et des modèles pour la participation au Fond pour la Défense européenne de la Commission contenant le Programme européen de recherche pour la défense et le Programme de développement industriel européen pour la défense.
 - Soit assuré que la coopération future sur l'espace maintienne la sécurité et soutienne une prospérité mutuelle.

- Cyber sécurité :
 - Le Royaume-Uni puisse collaborer étroitement par sa participation au réseau CSIRT (Computer Security Incident Response Team) et au groupe de coopération ;

- Le Royaume-Uni puisse continuer à travailler avec l'Union européenne pour promouvoir des cadres stratégiques pour la prévention des conflits, la coopération et la stabilité dans le cyberspace ;
 - Le Royaume-Uni puisse continuer à travailler avec l'Union européenne pour développer une législation effective et des normes internationales ;
 - Le Royaume-Uni puisse continuer à encourager le développement de l'industrie de la cyber sécurité.
- Développement international :
 - Le Royaume-Uni continue d'utiliser son budget pour le développement international via ses partenariats pour le développement international ;
 - Ces partenariats puissent faciliter la collaboration et l'alignement en matière de politique de développement et de programmation en soutien aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU ;
 - Le partenariat collaboratif puisse être souligné et amélioré par des échanges réciproques et par le partage d'approches pour construire une prospérité mondiale.
- Migration externe :
 - Le Royaume-Uni continuera sa coopération stratégique avec l'Union européenne sur la migration externe.
- Questions transversales :
 - Le Royaume-Uni pourrait offrir un échange réciproque d'experts en politique étrangère et de sécurité et de personnel militaire ;
 - Le Royaume-Uni pourrait offrir un échange d'informations classifiées pour soutenir l'action extérieure ;
 - Le Royaume-Uni pourrait offrir une provision mutuelle des services consulaires dans les pays tiers où l'Union européenne et les Etats membres manquent de présence diplomatique.

Le Brexit, et après ?

Un sommet spécial en Roumanie au Brexit J+1 ?

C'est du moins l'idée proposée par Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, le 13 septembre dans son discours sur l'état de l'Union. Le sommet, prévu pour le 30 mars 2019, se tiendrait à Sibiu en Roumanie et permettrait aux chefs d'Etat ou de gouvernement de se « réunir pour prendre les décisions nécessaires à la construction d'une Europe plus unie, plus forte et plus démocratique. » S'exprimant sur le Brexit, Jean-Claude Juncker a déclaré : « Le 29 mars 2019, le Royaume-Uni quittera l'Union européenne. Ce sera à la fois un moment triste et tragique. Nous le regretterons toujours. Mais nous devons respecter la volonté du peuple britannique. Mais nous allons avancer, nous allons avancer parce que le Brexit n'est pas tout, parce que le Brexit ce n'est pas le futur de l'Europe. »

Economie et entreprises

Discours de Florence : les entreprises britanniques appellent maintenant à l'action

Commentant le discours de Theresa May du 22 septembre, Carolyn Fairbairn, directrice générale de la Confederation of British Businesses (CBI – homologue du MEDEF), a déclaré « le discours de la Première ministre a défini un ton positif et nous avons maintenant besoin de leadership des deux côtés

pour transformer ces propositions et ces principes en décision et en action. » Elle attend donc des « progrès tangibles » lors du cycle de négociations de septembre. Le 17 septembre déjà, la CBI et une centaine d'entreprises avaient signé une lettre adressée aux négociateurs Michel Barnier et David Davis les exhortant à être pragmatiques et déterminées à passer à l'étape suivante des négociations. Si la CBI et des syndicats de l'aérospatiale et des services financiers ont accueilli positivement les annonces de Theresa May sur une période de mise en œuvre de 2 ans, les Chambres de commerce britannique (BCC) ont estimé que de nombreuses entreprises voulaient une période de transition plus longue et d'au moins trois ans. A la tête de la BCC, Adam Marshall a néanmoins confirmé que la priorité des entreprises reste le lancement des négociations commerciales et ajouté « dans le monde de l'entreprise, le discours de Florence de la Première ministre ne sera pas jugé sur sa rhétorique ou son exécution mais sur sa capacité à rompre l'impasse où sont laissées les entreprises au Royaume-Uni, en Europe et dans le monde, comptant le coût de l'incertitude. »